



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 22 Décembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 16 Décembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Subvention GAL LEADER pour l'année 2022**

**Présents : 26**

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BERARD Francis (Prignac-et-Marcamps), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 7**

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) à TABONE Alain (Cubzac les Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac) à FUSEAU Michael, JEANNET Serge (Gauriaguet) à Valérie GUINAUDIE, MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à POUX Vincent (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés : 1**

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts).

**Absents : 3**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : DAHRAN Laurence

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu la convention associant les communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, Grand cubzaguais communauté de communes, et Latitude Nord Gironde pour la « coopération Programme LEADER – Groupe d'Action Locale » en date du 15/02/2021,**

Madame la Présidente expose,

La Communauté de communes de l'Estuaire assure, depuis le 1er janvier 2020, le portage du Groupe d'Action Locale LEADER du Pays de la Haute-Gironde, en partenariat avec les trois autres EPCI du territoire.

Pour mener à bien la stratégie LEADER sur la Haute Gironde pour la période 2014-2020, le GAL s'est doté de personnel qualifié en charge de l'animation et de la gestion du programme avec pour missions :

- La diffusion et l'animation du programme,
- L'émergence et l'accompagnement de projets,
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la constitution de leur dossier,
- La saisie et l'édition préalable à la transmission des dossiers au service référent chargé de l'instruction (pré-instruction),
- La mobilisation et l'animation du comité de programmation,
- L'appui aux maîtres d'ouvrages pour la demande de paiement de la subvention,
- Le suivi des actions aidées,
- La conception d'outils de suivi et d'évaluation du programme pour les membres du GAL,
- La communication sur les réalisations LEADER, interne et externe,
- La participation aux échanges d'expériences avec les autres territoires,
- L'appui à l'émergence d'actions de coopérations interterritoriales.

**Suite à la reprise du programme par la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) en 2020, pour le compte des quatre communautés de communes du territoire de la Haute-Gironde (Communauté de communes de Blaye, de l'Estuaire, du Grand Cubzaguais, et Latitude Nord Gironde), un effort de relance du programme a été mené, qui s'est poursuivi en 2021 avec l'obtention d'une dotation complémentaire prolongeant la dynamique du programme au titre des années de transition 2021-2022.**

Parallèlement, en lien avec le démarrage de la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027, la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, a invité les territoires à se mobiliser pour la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt annoncé fin 2021 pour le déploiement du volet territorial de cette nouvelle période de programmation européenne.



**Le GAL LEADER de la Haute-Gironde adapte donc ses moyens pour assumer conjointement en 2022 :**

- **Volet 1 : Le GAL prévoit de poursuivre la mise en œuvre du programme 2014-2020 en cours à travers l'accompagnement des demandes d'aide et de paiement des dossiers sélectionnés, la valorisation des projets soutenus, et la conduite de l'évaluation finale du programme, avec les moyens suivants :**
  - o Chargé de mission LEADER (0,70 ETP sur 12 mois)
  - o Chargé de mission animation et renfort LEADER (0,70 ETP sur 12 mois).
  - o Les frais de mission et coûts indirects associés.
  
- **Volet 2 : Afin de porter le travail de réponse du territoire de la Haute-Gironde à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement du volet territorial de la nouvelle génération de fonds européens 2021-2027, chacun de ces deux agents consacrera 30% de son temps de travail à la démarche de conduite du travail d'élaboration de la candidature de la Haute-Gironde à cet AMI. Le GAL prévoit de consacrer à cet exercice de candidature à la nouvelle génération de programme :**
  - o Chargé de mission LEADER (0,30 ETP sur 12 mois)
  - o Chargé de mission animation et renfort LEADER (0,30 ETP sur 12 mois).
  - o Les frais de mission et coûts indirects associés.

**Le financement de la mission LEADER en Haute-Gironde en 2022 fera appel aux cofinancements :**

- **De la Région Nouvelle-Aquitaine** pour le financement du poste de chargé de mission LEADER (au taux de 25% des frais salariaux plafonnés à 40 000,00 € - soit 10 000,00 €),
- **De l'Union Européenne au titre de la sous-mesure 19.4 pour les frais rattachés à la période de programmation 2014-2020 (Volet 1),**
- **De l'Union Européenne au titre de la sous-mesure 19.1 pour les frais rattachés à la préparation de la candidature à la nouvelle génération de programmes 2021-2027 (Volet 2),**
- **Conformément à la convention de coopération associant les 4 communautés de communes du territoire de la Haute-Gironde pour le programme LEADER - Groupe d'Action Locale, les cofinancements des Communautés de communes de Blaye, du Grand Cubzaguais, et de Latitude Nord Gironde ont vocation à intervenir à hauteur, respectivement de 19%, 30% et 16% des cofinancements nécessaires à la mobilisation des aides européennes sur l'opération, l'autofinancement de la CCE ayant vocation à représenter les 35% restant. Pour l'année 2022, les besoins en cofinancement porteront sur les frais salariaux de renfort en animation/gestion, sur les frais de mission ainsi que sur les coûts indirects de structure, à hauteur des besoins nécessaires pour appeler les aides européennes intervenant en soutien à ces dépenses de manière optimum.**



Pour la poursuite de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 en cours (Volet 1) :

Le budget prévisionnel est donc le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Frais de personnel</b>	<b>TOTAL TTC</b>
Chargé de mission LEADER - programme 2014-2020 : 0,70 ETP - 12 mois (1124,9 heures)	31 386,01 €
Chargé de mission animation et renfort LEADER - 2014-2020 : 0,70 ETP - 12 mois (1124,9 heures)	26 728,38 €
Coûts indirects de structure (taux forfaitaire 15 % des frais salariaux éligibles)	8 717,16 €
Frais de mission (déplacement/restauration)	1 464,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 295,55 €</b>

Par conséquent, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Plan de financement</b>			
<b>Financier</b>	<b>Commentaire</b>	<b>Montant d'aide</b>	<b>%</b>
Union Européenne – FEADER sous-mesure 19.4 - 14-20 (LEADER)	FEADER optimisé	53 913,64 €	78,94%
Conseil Régional	Aide régionale à hauteur de 25% des frais de salaires brut chargé pour un ETP animateur sur une assiette de dépenses éligibles plafonnée à 40 k€ - pour 0,7 ETP	7 000,00 €	10,25%
Communauté de communes de Blaye	Convention d'Entente associant les communautés de communes pour le déploiement du programme ; à valider et faire signer par l'ensemble des CDC + délibération cadre à valider par chaque CDC au stade du prévisionnel + demandes de versement à recaler sur le réalisé en fin d'exercice pour calage sur la DP LEADER	1 402,56 €	2,05%
Grand Cubzaguais Communauté de communes		2 214,57 €	3,24%
Communauté de communes Latitude Nord Gironde		1 181,11 €	1,73%
Autofinancement Communauté de communes de l'Estuaire	Part revenant en autofinancement à la charge de la structure porteuse du programme	2 583,67 €	3,78%
<b>TOTAL</b>		<b>68 295,55 €</b>	<b>100%</b>

Pour l'élaboration de la candidature à la nouvelle génération de programmes 2021-2027 (Volet 2) :

Le budget prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses prévisionnelles	
Frais de personnel	TOTAL
Chargé de mission LEADER - candidature 2021-2027 : 0,30 ETP - 12 mois (482,10 heures)	13 451,15 €
Chargé de mission animation et renfort LEADER - candidature 2021-2027 : 0,30 ETP - 12 mois (482,10 heures)	11 455,02 €
Coûts indirects de structure (taux forfaitaire 15 % des frais salariaux éligibles)	3 735,93 €
Frais de mission (déplacement/restauration)	558,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 200,10 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement			
Financier	Commentaire	Montant d'aide	%
Union Européenne – FEADER sous-mesure 19.1 - 21-27 (soutien préparatoire)	FEADER plafonné	20 000,00 €	68,49%
Conseil Régional	Aide régionale à hauteur de 25% des frais de salaires brut chargé pour un ETP animateur sur une assiette de dépenses éligibles plafonnée à 40 k€ - pour 0,3 ETP.	3 000,00 €	10,27%
Communauté de communes de Blaye	Convention d'Entente associant les communautés de communes pour le déploiement du programme ; à valider et faire signer par l'ensemble des CDC + délibération cadre à valider par chaque CDC au stade du prévisionnel + demandes de versement à recalculer sur le réalisé en fin d'exercice pour calage sur la DP LEADER	1 178,02 €	4,03%
Communauté de communes du Grand Cubzaguais		1 860,03 €	6,37%
Communauté de communes Latitude Nord Gironde		992,02 €	3,40%
Autofinancement Communauté de communes de l'Estuaire	Part revenant en autofinancement à la charge de la structure porteuse du programme	2 170,03 €	3,18%
<b>TOTAL</b>		<b>29 200,10 €</b>	<b>100%</b>

Il est précisé qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement est prévue en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Les participations financières de Grand Cubzaguais communauté de communes sont donc sollicitées à hauteur respectivement d'un montant prévisionnel maximal de :

- 2 214,57 € en soutien aux frais d'animation et de gestion du GAL LEADER du Pays de la Haute-Gironde au titre de l'année 2022,
- 1 860,03 € en soutien à la mission d'élaboration de la candidature du territoire de la Haute-Gironde à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional pour le déploiement du volet territorial de la nouvelle génération de programmes européens 2021-2027.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- De valider le programme d'action du GAL du Pays de la Haute-Gironde au titre de l'année 2022 pour la poursuite de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, et pour la candidature du territoire à la nouvelle génération de programmes européens 2021-2027,
- D'attribuer à la communauté de communes de l'Estuaire une subvention d'un montant prévisionnel maximal de 2 214,57 € en soutien à l'opération « animation 2022 de la stratégie et du plan de développement du GAL du Pays de la Haute-Gironde » (sous-mesure 19.4),
- D'attribuer à la communauté de communes de l'Estuaire une subvention d'un montant prévisionnel maximal de 1 860,03 € en soutien à l'opération « mission d'élaboration de la candidature du territoire de la Haute-Gironde à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional pour le déploiement du volet territorial de la nouvelle génération de programmes européens 2021-2027 » (sous-mesure 19.1),
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,  
Le 23 Décembre 2021.

La Présidente,  
Valérie GUINAUDIE